

REPUBLIQUE FRANCAISE

38/2026

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 20 août 2026

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19
. En exercice :
19
. Qui ont pris part à la
délibération :

Vote 19
Pour 15
Contre 4
Abstention 0

L'an deux mille vingt-six

et le vingt août

à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI Jean-François, CHAUBON, COSTA, HLUSICKA, MULTARI, SIMONETTI-MALASPINA, BENVENUTI Pascal et POLI et Mesdames FEYDEL, GUARDINI, LOUIS, SCOTTO, TERAMO et PONZEVERA.

Procuration : Mme CANOSI à Mme GUARDINI, Mr PAOLINI à Mr HLUSICKA, Mme ROVERE à Mme SCOTTO et Mme VOLELLI à Mr BENVENUTI Pascal.

Absents : CANOSI, PAOLINI, ROVERE, VOLELLI.

Mr BENVENUTI Jean-François a été nommé(e) secrétaire de séance

DATE DE LA
CONVOCATION
12/08/2026

DATE AFFICHAGE
24/08/2026

Objet de la délibération**DM 1 PORT**

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'effectuer des ajustements budgétaires sur le budget du port de plaisance.

Il propose les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT**Dépenses :**

Chapitre 65 – 6588 autres charges diverses - 50.000 €

Chapitre 67 – 673 Titres annulés + 50.000 €

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** les propositions ci-dessus énoncées pour abonder le chapitre 67.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire
Claudy OLMETA